

# Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

## Outils de gestion et de planification

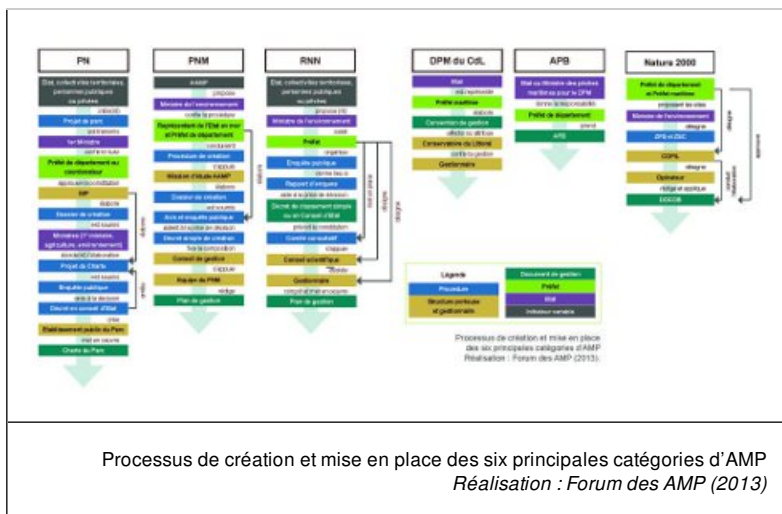


## 2.2 - Acteurs et décideurs : comment on s'organise ?

Avec la mise en application de la DCSMM, les politiques sectorielles sur la mer (gestion du DPM, ressources halieutiques, projets d'extractions ou d'énergie marine, gestion de l'eau, etc.) disposent désormais d'un cadre général pour la prise en compte des enjeux du patrimoine naturel. Ainsi, l'Etat met progressivement en place des moyens avec une approche à l'échelle des écosystèmes et intégrant les activités : création de l'Agence des AMP pour soutenir la gestion et la préservation de l'environnement marin, réforme des services de l'Etat réduisant le nombre de services instructeurs pour gagner en homogénéité et lisibilité, planification par façade maritime, lien terre-mer.

Pour accompagner cette démarche, il est nécessaire de définir un régime de gouvernance concertée ou partagée pouvant associer des acteurs de la protection de la mer ou représentant les usagers (administration centralisée, déconcentrée, établissements publics, organismes de droit privé, etc.), n'intervenant pas à la même échelle et avec parfois des intérêts divergents.

Tous les statuts d'aires marines protégées (sauf APB) prévoient un dispositif de gouvernance qui conseille l'autorité responsable ou dispose lui-même de compétences et qui programme la concertation avec les partenaires (cf. schéma).



[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB